

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID: 059-215904277-20250925-2025\_09

## Délibération 2025/09/25/03

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice :14	
Nombre de conseillers présents :09	
Nombre de suffrages exprimés :13	

Etaient présents : M Thierry Deportere, M Didier Boiron, M Dominique Dhalluin, M Régis Dupont, Mme Céline Laloyer, M Ludwig Lesoin, Mme Valérie Vanlaer, M Jérôme Verriest, Mme Marine Verriest.

Absents excusés: Mme Danièle Cambier donne pouvoir à M Régis Dupont, Mme Christine Cossard donne pouvoir à M Thierry Depoortere, Mme Nicole Lacante donne pouvoir à M Dominique Dhalluin, M Michel Verhaeghe donne pouvoir à M Didier Boiron. Mme Aurélie Royer.

Objet: Décision budgétaire modificatrice n°1-BP 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la répartition des crédits suite à l'absence d'amortissements du compte 280421 pour les subventions d'équipement (Acquisition d'un vélo à assistance électrique)

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve :

Article 280421: -500€ Article 10226 : +500€

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit Pour copie certifiée conforme

Le Maire Thierry DEPOORTERE